



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0133

11 - Mobilités

Travaux sur routes départementales - Maîtrise d'ouvrage externe

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les communes de Le Sel-de-Bretagne et de Sixt-sur-Aff ainsi que la Direction interdépartementale des routes de l'ouest projettent de réaliser des aménagements sur une route départementale, qui affectent le domaine public routier départemental.

Ces projets consistent :

- pour la commune de Le Sel-de-Bretagne, en la réalisation des trottoirs et en la réalisation d'une écluse simple sur la route départementale n° 82 du PR 69+468 au PR 69+785, en traversée de l'agglomération ;
- pour la commune de Sixt-sur-Aff, en la création de deux plateaux surélevés le long de la route départementale n° 255 du PR 0+532 au PR 0+713, rue Saint-Conwoïon, en traversée de l'agglomération ;
- pour la Direction interdépartementale des routes de l'ouest, en travaux d'élargissement de l'anneau du giratoire Rémy Gautier de la route départementale n° 286, situé au Clos des Daumiers à Noyal-sur-Vilaine pour la sécurisation de l'échangeur sud de la RN 157 dans le sens de Rennes vers Laval.

Pour faciliter la programmation et la réalisation des travaux et afin d'éviter les interventions multiples liées aux différents marchés, ces entités publiques ont pris la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements.

Les conventions, jointes en annexe, exposent les conditions administratives, techniques et financières de ces projets.

Ces aménagements sont sans incidence financière pour le Département d'Ille-et-Vilaine. Tous les travaux et frais occasionnés dans le cadre de la réalisation des projets seront pris en charge par les entités publiques.

Décide :

- **d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Le Sel-de-Bretagne, de la commune de Sixt-sur-Aff et la Direction interdépartementale des routes de l'ouest, jointes en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.**

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0133

Pour extrait conforme